

De Septième jour du mois de Ventose an Deux de la République française, à sept heures du matin

ACTE DE NAISSANCE de Jacques Vitor Augustin Paille
né à la garde le jour d'hui à deux heures du matin
fils de Vitor Augustin Paille, agriculteur
et de Vitorine Paille, résidente en cette commune

Il a été vérifié que le sexe de l'enfant est mâle
Sur la déclaration à moi faite par Edt Vitor Paille

Premier témoin, Augustin Paille, agriculteur, âgé de vingt un ans

Second témoin, Jean Raboul, agriculteur, âgé de vingt deux ans

Enont, les déclarant et témoins, signés pour eux lesdits
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joseph Bost
maire de la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

portel

De Septième jour du mois de Ventose an Deux de la République française, à dix heures du matin

ACTE DE NAISSANCE de Marie Charles Mourchon
née à la garde le jour d'hui à deux heures du soir
fils de Vitor Augustin Paille, agriculteur
et de Marie Louise résidente dans le hameau d'Agay

Il a été vérifié que le sexe de l'enfant est féminin
Sur la déclaration à moi faite par Edt Mourchon

Premier témoin, Joseph Mourchon, agriculteur, âgé de vingt sept ans

Second témoin, Louis Broquier, agriculteur, âgé de cinquante ans, résident en cette commune

Enont, les déclarant et témoins, signés pour eux lesdits
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joseph Bost
maire de la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

portel



De Dixième jour du mois de Ventose an Deux de la République française, à deux heures du matin

ACTE DE NAISSANCE de Justine Ruvon
née à la garde le jour d'hui à trois heures du matin
fils de Vitor Augustin Paille, agriculteur
et de Vitorine Paille, résidente en cette commune

Il a été vérifié que le sexe de l'enfant est féminin
Sur la déclaration à moi faite par Edt Ambroise Ruvon

Premier témoin, Ambroise Ruvon, âgé de vingt six ans

Second témoin, Joseph Collone, âgé de vingt un ans

Enont, les déclarant et témoins, signés pour eux lesdits
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joseph Bost
maire de la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

portel

De Vingt deuxième jour du mois de Ventose an Deux de la République française, à dix heures du soir

ACTE DE NAISSANCE de Marie Pelagia Serran
née à la garde le jour d'hui à dix heures du matin
fils de Vitor Augustin Paille, agriculteur
et de Marie Louise résidente dans le hameau d'Agay

Il a été vérifié que le sexe de l'enfant est féminin
Sur la déclaration à moi faite par Edt Serran

Premier témoin, Michel Vitor, agriculteur, âgé de cinquante ans

Second témoin, Thomas Ripa, âgé de quarante huit ans, tous résidents à la garde

Enont, les déclarant et témoins, signés pour eux lesdits
CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joseph Bost
maire de la garde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

portel